

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 23 (1951)

Heft: 3

Artikel: Coopératives et corps de métiers

Autor: Gerteis, Henri

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-123967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COOPÉRATIVES ET CORPS DE MÉTIERS

par HENRI GERTEIS

Nous croyons savoir que les attaques montées par certains cercles dirigeants des divers corps de métiers contre l'activité coopérative, n'ont été nulle part ressenties avec plus d'amertume que par les coopératives d'habitation et les coopératives de construction. Celles-ci ont passé ces dernières années des commandes considérables aux entreprises privées, et personne ne peut affirmer avec bonne foi que l'entrepreneur qui a travaillé pour elles ait fait de mauvaises affaires. Comment d'ailleurs, si tel était le cas, serait-il possible que leurs commandes soient si recherchées ?

Chaque corps de métier, d'ailleurs, sait parfaitement que les coopératives exigent un travail de haute qualité, car elles doivent compter, dans leurs prévisions financières, avec des frais d'entretien aussi réduits que possible : une telle notion ne peut que développer un standard de travail véritablement sérieux.

Tous les entrepreneurs savent que les coopératives payent le bon prix pour du bon travail : il n'est pas besoin, quand on traite avec elles, d'évaluer des risques de perte plus ou moins importants. De plus, dans les conseils de coopératives, les représentants des syndicats, qui tiennent à avoir de bonnes relations avec les sociétés d'entrepreneurs, ont une place prépondérante : ils ont donc tout intérêt à éviter tout ce qui peut provoquer des conditions de concurrence malsaines.

Les relations entre les sociétés coopératives et les corps de métiers ont été excellentes jusqu'à présent : les colonies d'habitation édifiées dans tout le pays sont là pour en témoigner. Sans une étroite collaboration, cette œuvre n'aurait pas été créée : il est donc de l'intérêt de tous de maintenir un état d'esprit si fécond.

Les attaques, de la part des entreprises privées, contre les coopératives, sont d'autant moins compréhensibles qu'elles provoquent des conséquences qui ne sont certainement pas souhaitées par ceux même qui les mènent. Une lettre, dont nous donnons quelques extraits, montre bien comment les conseils de coopératives sont décidés à réagir :

« Une offensive des corps de métiers contre nos sociétés coopératives ne nous semble vraiment pas très intelligente. En ce qui concerne nos propres constructions de colonies d'habitation, trente-cinq petits entrepreneurs et artisans ont fait avec nous d'excellentes affaires, surtout pendant les années 1945 et 1946, où nous acceptions sans discussion des prix parfois fort élevés. En face d'une semblable campagne, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui quelle sera notre attitude lorsqu'il s'agira, à l'avenir, d'attribuer nos travaux de réparations ; le moins que nous puissions affirmer, c'est que nous serons très prudents désormais quand il faudra faire soumissionner de nouveaux travaux. »

Des ennuis provoqués aux conseils des coopératives par divers corps de métiers entraîneraient certainement une augmentation des commandes aux coopératives de production.

Pour donner une idée générale de la mesure dans laquelle des commandes ont été passées par des sociétés coopératives d'habitation et de construction à des entreprises privées, nous avons fait une enquête auprès de l'Union des coopératives, pour les années 1948 et 1949. Nous avons posé la question à deux cent septante-huit coopératives d'habitation et de construction, et cent cinquante-sept d'entre elles ont répondu à notre enquête, ou ont rempli le questionnaire. Les sociétés qui n'ont pas répondu nous ont déclaré qu'elles n'avaient pas eu de grands travaux à faire dans les années 1948 et 1949 ; manquent également, dans cette nomenclature, les déclarations des coopératives de l'artisanat, qui répartissent leurs commandes à leurs propres membres. On ne peut donc pas conclure de ces chiffres, qui sont tirés des réponses reçues, ce qui s'est passé pour l'ensemble de l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Les conditions étant différentes dans les diverses régions de notre pays, nous donnons ci-après les résultats de cette enquête :

I. COMMANDES PASSÉES AUX CORPS DE MÉTIERS EN 1948

a) Construction immobilière				b) Construction mobilière	
Sections	Nouveaux bâtiments	Entretien	Rénovation	Achats de matériaux	
Zurich	44 732 630.—	1 444 438.—	319 087.—	80 838.—	205 190.—
Berne	15 125 758.—	189 299.—	7 262.—	—.—	3 143.—
Bâle	15 354 620.—	407 122.—	42 732.—	—.—	11 110.—
Saint-Gall	2 968 696.—	57 587.—	19 078.—	—.—	500.—
Schaffhouse	54 000.—	18 970.—	—.—	—.—	—.—
Winterthour	8 485 551.—	80 568.—	89 176.—	—.—	5 259.—
Suisse centrale . .	3 771 299.—	224 547.—	19 966.—	—.—	41 965.—
Suisse romande . .	9 898 122.—	91 966.—	1 500.—	—.—	8 341.—
Aarau	2 099 616.—	—.—	—.—	—.—	2 874.—
	102 490 292.—	2 514 497.—	498 801.—	80 838.—	278 382.—

COMMANDES PASSÉES AUX CORPS DE MÉTIERS EN 1949

a) Construction immobilière					b) Construction mobilière
Sections	Nouveaux bâtiments	Entretien	Rénovation	Achats de matériaux	
Zurich	25 604 061.—	1 514 516.—	292 394.—	65 041.—	198 880 —
Berne	8 130 818.—	249 562.—	4 168.—	—	3 426.—
Bâle	19 104 791.—	471 027.—	106 785.—	—	23 648.—
Saint-Gall	902 229.—	66 303.—	30 450.—	—	2 120 —
Schaffhouse	47 180.—	14 060 —	85 000.—	—	500.—
Winterthour	3 977 546.—	74 758.—	90 801.—	—	5 074.—
Suisse centrale	1 080 774.—	266 635.—	10 540 —	—	82 787.—
Suisse romande	6 891 446.—	81 032.—	3 099.—	—	5 137.—
Aarau	841 958.—	945.—	—	—	2 638.—
	66 580 803.—	2 738 838.—	623 237.—	65 041.—	324 210.—

II. COMMANDES PASSÉES AUX COOPÉRATIVES DE PRODUCTION EN 1948

a) Construction immobilière				b) Construction mobilière
Sections	Nouveaux bâtiments	Entretien	Rénovation	
Zurich	3 652 718 —	233 321 —	62 102 —	57 450.—
Berne	1 258 267.—	102 940 —	—	—
Bâle	526 099.—	1 000.—	—	—
Winterthour	385 996.—	18 885 —	—	—
Suisse romande	3 517 845.—	28 027.—	—	—
	9 340 925.—	384 173.—	62 102.—	57 450.—

COMMANDES PASSÉES AUX COOPÉRATIVES DE PRODUCTION EN 1949

a) Construction immobilière				b) Construction mobilière
Sections	Nouveaux bâtiments	Entretien	Rénovation	
Zurich	3 061 566.—	295 299.—	80 433.—	118 150.—
Berne	1 274 353 —	106 661.—	—	—
Bâle	555 088 —	1 153.—	—	381.—
Winterthour	341 195.—	35 100.—	—	—
Suisse romande	735 374.—	56 971.—	—	—
	5 967 576.—	495 184.—	80 433.—	118 531.—

TRAVAUX EN RÉGIE SANS FOURNITURE DE MATÉRIAUX

Sections	1948	1949
Zurich	678 718.—	693 600 —
Berne	2 750.—	3 740 —
Bâle	3 300.—	6 050.—
Saint-Gall	2 790 —	2 790.—
Winterthour	730 —	500.—
Suisse centrale	84 755.—	120 921.—
Suisse romande	87 005.—	1 427.—
	860 048.—	829 028.—

Résumé.

COMMANDES AUX ENTREPRISES PRIVÉES

	1948	1949
Nouveaux bâtiments	102 490 292.—	66 580 803.—
Entretien	2 514 497.—	2 738 838.—
Rénovations	498 801.—	623 237.—
Achat de matériaux.	80 838.—	65 041.—
Mobilier	278 382.—	324 210.—
	105 862 810.—	70 332 129.—

COMMANDES AUX COOPÉRATIVES DE PRODUCTION

	1948	1949
Nouveaux bâtiments	9 340 925.—	5 967 576.—
Entretien	384 173.—	495 184.—
Rénovation	62 102.—	80 433.—
Mobilier	57 450.—	118 531.—
	9 844 650.—	6 661 724.—

Ainsi, nous constatons qu'en 1948, un total de 105 862 810 fr. de commandes ont été passées à l'industrie privée, et un total de 70 332 129 fr. en 1949; les coopératives de production, pour leur part, ont reçu 9 844 650 fr. en 1948 et 6 661 724 fr. en 1949.

En dehors des matériaux de construction employés pour des travaux en régie, les tableaux ci-dessus ne comportent pas certaines commandes spéciales, comme les combustibles par exemple. Pour montrer que ces chiffres seraient également intéressants à considérer, mentionnons qu'une société coopérative d'habitation, à Lucerne, a commandé dans le commerce privé pour 106 561 fr. de combustible en 1948, et pour 111 808 fr. en 1949.

Remercions encore, pour terminer, toutes les coopératives qui n'ont pas épargné leur peine pour nous fournir les chiffres que nous soumettons ici à nos lecteurs.

Henri Gerteis,
secrétaire de l'Union suisse
pour l'amélioration du
logement.
(Adaptation Pjt.)

L'AMÉNAGEMENT NATIONAL ET RÉGIONAL

par H. ARREGER

(Suite et fin)

Dans la première partie de son étude, que nous avons publiée il y a un mois, M. Arregger nous donne les causes de la nécessité d'une « mise en ordre » de notre pays au point de vue de l'urbanisme. Il fait un court historique de la question. Nous verrons ci-après quels remèdes il nous propose.

Habitations et fabriques se gênaient réciproquement, les unes empêchant la croissance des autres, et inversement. Les rues suivaient fidèlement le tracé souvent irrationnel des anciens chemins vicinaux. Bien des localités ont ainsi perdu leur caractère d'autrefois et ne constituent plus aujourd'hui que des agglomérations dont les contours sont indistincts : on ne sait pas où elles commencent et ni où elles finissent. Non seulement leur aspect est peu réjouissant, mais encore leur plan ne permet pas de répartir les activités économiques et d'organiser la circulation selon des principes rationnels. En outre, la dispersion des constructions et l'absence d'un plan d'extension empêchent de déterminer de manière optimum le tracé des rues et les dimensions des installations industrielles. Avant de dresser un plan local d'aménagement, il convient donc de diagnostiquer les insuffisances que nous avons dénoncées, d'apprendre à bien connaître l'organisme que l'on veut guérir afin de lui appliquer les remèdes dont il a effectivement besoin. On tentera tout d'abord, avant d'aménager un nouveau quartier, de délimiter les diverses « zones d'utilisation », de les répartir méthodiquement entre l'industrie, l'artisanat et l'habitation, tout en s'efforçant de conserver les bâtiments qui méritent de l'être et les îlots de verdure. On s'efforcera aussi de concevoir l'aménagement des rues en fonction de leur destination. Par exemple

une rue qui dessert uniquement des maisons d'habitation ne doit pas être aussi large que celle qui ouvre l'accès à un quartier ; à son tour cette dernière sera moins large qu'une artère de transit. Cette conception d'ensemble permettra aussi d'insérer rationnellement les nouvelles fabriques dans les zones réservées à l'industrie et d'en déterminer d'emblée les dimensions optimums. Il faudra aussi faire en sorte que les propositions relatives à l'aménagement local restent adaptées aux possibilités financières de la commune ; à cet effet, on se limitera aux aménagements qui sont strictement nécessaires. Ainsi conçu le plan d'aménagement d'un nouveau quartier peut permettre à une commune d'économiser des dizaines de milliers de francs.

Il serait cependant faux de penser que les « planistes » conçoivent la cité future dans le silence du cabinet, sans aucun contact avec les autorités communales et la population. Au contraire, dès le début, ils s'appliquent à multiplier ces contacts ; ils s'enquière des intérêts en présence et s'efforcent de trouver une solution permettant de les concilier, d'en tenir compte selon leur importance. Très souvent, il faut sacrifier la solution qui est techniquement la meilleure à celle qui est acceptable pour tous. Un plan d'aménagement est donc, la plupart du temps, le résultat d'une série de compromis, mais qui n'en diminuent pas pour autant la valeur. Plus les intérêts en présence sont marqués, légitimes, et plus il est difficile de trouver une solution satisfaisante. Le fabuliste ne disait-il pas qu'il est difficile de contenter tout le monde et son père ?

C'est probablement dans les communes où le mouvement de la population (arrivées et départs) est intense